



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Date de la convocation : 04/10/23

Nombres d'administrateurs : 13

Présents : 7

Absents : 3

Absents représentés : 2

Suffrages exprimés : 9

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 1

Numéro :

2023-026

OBJET :

DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ANNEXE EHPAD L'ENSOLELHADA

Secrétaire de séance :

Bénédicte DAVOISE,

Directrice CCAS

L'an deux mille vingt-trois le neuf octobre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Servian convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle de réunion du Conseil Municipal, en session ordinaire sous la présidence de M. Christophe THOMAS.

Membres présents :

Christophe THOMAS (Président), Viviane BAUDE TOUSSAINT, Isabelle BUFFET-PICHON, Marie-Laure BELTRAN, Bernard BLANC, Carmen FARGAS, Véronique FRYDER-AMEE, Françoise SEIGNOUREL DE PASTORS.

Membres excusés et représentés par pouvoir : Nicole BAISETTE donne pouvoir à Véronique FRYDER-AMEE, Farah CASTANIER donne pouvoir à Viviane BAUDE TOUSSAINT

Membres absents : Dominique BAGOT-FLAUZAC, Jacques ESTIENNE, Annie HERNANDEZ

Exposé des motifs :

Monsieur Le Président, Christophe THOMAS explicite qu'il y a lieu de procéder à la modification des crédits votés à l'EPRD 2023 pour se conformer :

- D'une part, aux demandes spécifiques du Département de l'Hérault (Réduction du déficit d'exploitation initial, Inscription du solde des produits d'hébergement notifiés et non du ratio - prix de journée x activité prévisionnelle - comme initialement valorisé) ;
- Et d'autre part pour ajuster, sur la base de leurs réalisations au 30 août, le niveau des charges nécessaires au fonctionnement normal du service d'ici au 31 décembre 2023.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

La Décision Modificative N°1 par modification de crédits comme énoncé ci-dessous :

Inscription Nouvelles Dépenses	Inscription Nouvelle Recettes
<u>Groupe 1 / Chapitre 011</u>	<u>Groupe 1 / Chapitre 017</u>
+37 000,00€	+128 107,96€
<u>Groupe 2 / Chapitre 012</u>	<u>Groupe 2 / Chapitre 018</u>
+10 000,00€	+/- 0,00€
<u>Groupe 3 / Chapitre 016</u>	<u>Groupe 3 / Chapitre 019</u>
+8 549,00€	+60,00€
TOTAL :	TOTAL :
+ 55 549,00€	+ 128 167,96€

Les projections de recettes et de dépenses sont inchangées en investissement.

Le Président :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à de sa publication le 06/11/2023.....

Ces modifications portent les soldes de :

- CAF à 6 487,96€
- Fonds de roulement net global à 649 004,08€

Le conseil d'administration après en avoir délibéré :

- APPROUVE la DM n°1 du Budget Annexe EHPAD du CCAS de Servian.
- AUTORISE M. le Président, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi délibéré à Servian les jour, mois et an désignés ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Président du C.C.A.S.

Christophe THOMAS

